

## Projet d'application du quotient familial pour les internes du Pôle

### Principes :

- Permettre à chaque joueur / joueuse de pouvoir accéder au pôle quelles que soient les ressources financières de leurs parents.
- Aller dans le sens de la proposition fédérale issue lors la visite de F. Crapez la saison dernière.
- Aller dans le sens de la région qui l'a mis en place en cours de saison 201/2013.

### Comment :

- Si possible dès la saison prochaine pour tous les nouveaux internes et / ou les internes qui rentreront en seconde année (année de transition). Les parents des externes continueront à payer plein tarif comme actuellement.
- En fonction de la feuille d'imposition de l'année N-1 des parents.
- Révision chaque année selon le nombre d'internes et selon les feuilles d'imposition.
- Information à donner aux parents en avril, puis calcul approximatif en mai/juin pour l'inscription, et finalisation par la convention ligue/parents.
- Possibilité 1 : selon le ratio revenus imposables/ montant total de participation, appliquer ce coefficient à chaque revenu imposable. Exemple : total des revenus imposables = 800 000€ ; total de la participation des parents = 40 000€ ; donc coefficient = 5% ; si revenu imposable = 35 000€, montant de la participation des parents = 1750€
- Possibilité 2 : Etablir des tranches selon les revenus imposables des parents, et dispatcher le montant total de participation des parents selon ses tranches. Tous les parents à l'intérieur d'une même tranche paieront le même montant.

Pour informations, de nombreuses ligues appliquent le principe du quotient familial selon différentes méthodes, nous en avons sélectionné deux pour vous les présenter.